

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 165

Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'il le domine de cent coudées au point de vue d'une extravagance satanique et de l'idiotisme.

Si vous voulez avoir la preuve indiscutable du fonctionnement d'une tannerie de peau humaine, sous notre beau ciel de France, pendant la Révolution, lisez cet extrait d'un *Rapport de la commission des moyens extraordinaires pour la défense du pays* (14 août 1793) et ayez le courage de goûter la saveur de cette prose officielle :

« Ce que nous pouvons qualifier d'inapprévisible, dans la pénurie des circonstances et les embarras du moment, c'est la découverte d'une méthode pour tanner en peu de jours les cuirs, qui exigeaient autrefois plusieurs années de préparation.

« On tanne, à Meudon, la peau humaine, et il en sort, de cet atelier, qui ne laisse rien à désirer pour la qualité et la préparation.

« Il est assez connu que le citoyen *Philippe-Egalité* porte une culotte de la même espèce et de la même fabrique, où les meilleurs cadavres des suppliciés fournissent la matière première.

« La peau qui provient des hommes est d'une consistance et d'un degré de bonté supérieure à celle du chamois.

« Celle des sujets féminins est plus souple, mais elle présente moins de solidité à cause de la mollesse du tissu. »

Ames sensibles et honnêtes, comment trouvez-vous ce morceau, artistement préparé par un rapporteur officiel, quelque tanneur devenu membre du Gouvernement ? Est-ce assez délicat et savoureux ! Et quelle horreur pour l'espèce humaine ! Quelle ineffable satisfaction pour nous d'apprendre, par ce fin connaisseur, qui a consciencieusement palpé et essayé la funèbre marchandise, que notre peau est d'une qualité bien supérieure à celle d'une bête !

Un auteur a écrit : « Tout nous démontre l'excellence de la nature de l'homme et la distance immense que la bonté du Créeur a mise entre l'homme et la brute. »

N'est-il pas amplement démontré par le cas présent que nombre de gens, pendant la Révolution, ne se sont pas contentés de racourcir la distance marquée par le Créeur et qu'ils l'ont complètement supprimée par la perte de tout sens moral.

Si l'on en croit les chroniques de l'époque, la culotte était le vêtement que l'on fabriquait le plus à Meudon. Ce lugubre établissement était dirigé par le citoyen, Pellaprat, un nom qui réclame une place à part dans un des petits coins de l'histoire. Pellaprat fut, paraît-il, l'inventeur de l'industrie du tannage, de la peau humaine, et l'on nous apprend qu'il reçut, à ce sujet, du Gouvernement, des encouragements pécuniaires. Pourrait-on s'étonner que ce Gouvernement de 1793, après avoir décreté la violation des tombeaux et le dépouillement sacrilège des morts, ait encouragé une industrie inqualifiable, ignoble, et dont on ne trouve pas d'exemple dans les temps les plus barbares !

Nous avons vu plus haut que Philippe-Egalité se paraît d'une culotte de peau humaine, trait qui suffirait, à lui seul pour peindre le caractère hideux de ce triste personnage. Il en était revêtu (le fait a été bien constaté) lorsqu'on l'arrêta pour le conduire à l'échafaud, et il se pourrait bien que sa dépouille mortelle ait passé par la tannerie de Meudon, châiment qu'il aurait amplement mérité.

Divers généraux républicains qui combattaient dans la Vendée, notamment Beysser, firent aussi usage de ce genre de culotte. Beysser commandait à Nantes, au moment où cette ville était assiégée par les royalistes. Voici ce que dit de lui Crétineau-Joly dans sa *Vendée militaire* (t. I^e, page 165) :

« Dans ces jours de sanglante folie, Beysser avait osé être le premier à porter au milieu des combats et des revues, un pantalon fait avec de la peau préparée et tannée, des Vendéens, qu'on écorchait après la bataille. C'était un épouvantable trophée dont il tirait vanité, une mode horrible qu'il avait rendue populaire. A Nantes, l'armée révolutionnaire suivait cet exemple. »

Combien étaient-ils arriérés, ces bons sauvages de l'Amérique et des autres lieux qui se contentaient de se décorer des chevelures de leurs ennemis vaincus ! Quel joli enseignement de féroce, portée à un degré effroyable, ils auraient reçu en France, de la part de guerriers, de généraux, se souillant des ignominies que l'on vient de voir !

Le passage de la *Vendée militaire* que nous venons de citer permettrait de supposer qu'il y avait aussi, en Vendée une tannerie de peau humaine. Mais, quant à présent, nous manquons de preuves. Peut-être les trouverons-nous ; car il serait bien étonnant que l'infâme Carrier n'eût pas ajouté cette monstruosité à tant d'autres, dont le souvenir restera éternellement attaché à son nom mau-dit.

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLE.

Ca et là

La fièvre au loup

Une épidémie d'une nouvelle espèce vient de faire son apparition chez nous. Ce n'est point la fièvre aphteuse, Dieu merci, elle est plus bénigne ; c'est la fièvre au loup, si je puis me servir de l'expression. En effet, un de ces carnassiers samedi soir, disait-on, avait traversé nos villages. Une étincelle, en de la poudre, n'eût pas produit effet plus explosif. Aussitôt tous nos braconniers et chasseurs sont en campagne avec des fusils, des tridents, voire même leurs épouses avec des manches à balai ; la plus grande partie avec rien du tout. La poursuite fut poussée très activement ; on jette ses sabots pour courir plus vite dans les rafales.

D'un coup de fusil, Alphonse, jamais pressé qu'en pareilles occasions, effarouche l'animal à tel point qu'à cinq cents mètres à peine, le loup puisqu'il faut l'appeler ainsi, s'assied tranquillement et semble faire les cornes à l'agresseur. Les ténèbres assez épaisses empêchent une poursuite qui prenait de terribles proportions. Le jour suivant, tout au matin, le contingent était complet. Hommes, femmes, enfants, tout courrait de ci, de là, fouillant en chaque endroit, cherchant la bête de malheur. A midi ils en avaient tous plein leurs bottes (de la neige et autre chose) l'animal pour braver tout le monde vient tranquillement se pavane à quelques cents mètres du village.

On l'aperçoit, c'est le loup d'hier ; en avant ! Chiquet et l'ami Gustave les plus rapprochés et surtout les plus esfrénés en la matière y sont les premiers, et de deux magistrals coups de feu mettent gisant celui qui fut la terreur d'hier. Mais à triste ironie ! quand nos deux courageux et intrépides Nemrod ramassèrent leur proie, hélas ! ils constatèrent que ce monstre qui faisait trembler jadis nos combourgeois n'était qu'un pauvre caniche de grande espèce, pelé, galeux, mourant de faim qu'un morceau de pain à fricoter, ou un os à ronger, eut rendu comme jadis le courageux et fidèle compagnon de l'homme. Pauvre Gustave, dire que voilà ton premier coup de maître, et hélas, ce coup d'éclat n'est que pour faire passer de vie à trépas un pauvre caniche que dans sa fable Florian l'a demandé pour en faire cadeau à son

aveugle pour l'aimer et le conduire, ah ! *vanitas vanitatum*, tout est vanité !...

Mais voyez-vous, sérieusement parlant, on a peine à se figurer les proportions que peut prendre un simple événement, lorsque la terreur ou autre sentiment analogue en est le mobile. Même ceux qui semblent les plus sérieux, les plus incrédules ; oui, ceux-là aussi changent radicalement et suivent le mouvement. Si comme on l'annonce en psychologie : une chose reconnue exacte par tout le monde a beaucoup de chance d'être vraie, on pourrait aussi carrément formuler que la généralité est aussi facilement égarable que l'individualité et surtout plus difficile à ramener à la raison. Il est vrai que, aujourd'hui tout le monde rit de cette aventure ; néanmoins, comme la fièvre est au loup, nul n'est rassuré qu'à demi.

Si vous passez par chez nous, en ces temps de nervosisme, qui que vous soyiez, montrez-vous à découvert et veillez sur votre identité !

E. N.

LETTRE PATOISE

Dâ le Vd.

Lai deriere lattre de Stu que n'âpe de bôs m'ai fay ai repensay en in veye Tiurie d'in vlaidge que n'a pe loin de lai Côte de Mai, qu'âvai fay ai compoire en des djeunes mairiay comme ai l'entenday le divorce. Ces djeunes dgenz s'âtint mariay sain réflechi en so qu'ai faisint. comme ay en ai to pien à djo d'adgedeu. A bout de quelques mois ay feument djé dégotay di mairiâidge. Ai se diennent qu'ay vint allay demainday à Tiurie po voit s'ai ne porraipe les démairiay. Cy bon veye tiurie se pensai qu'ai y vlat bayie enne lieuçon, ay dié qu'ai n'avint que d'allay le lendemain le matin s'aidgenouyie à pie de l'Atay comme tien ai les aivai mairiay. Le lendemain ai ne manquennent pe de se présentay à pie de l'atay. Le Tiurie se faisé aiportai pai son mnichtrou ce t'eschpêce d'etieumouère qu'en prend po bayie l'abenie, ai pe ai commencé de tapay chu lôue têtes aydé en po pu dru, djuque tien ai commencement de solay, ai pe ai y demandenent po voi s'ai ne velaipe aichetôt râtaï. Dé nian y répongé le Tiurie y ne veu pe râtaï djuque tien ai y en airé un de tuay, ça le seul moyen de vos démairiay. En lai fin ai comprennent lai lieuçon ai peu ai s'an allènent to capous.

In Vâdais.

Bibliographie

Dieu et patrie. — *Recueil de chants pour l'école et la famille*, 4^e édition soigneusement revue et augmentée, cart. 1.30 — P. Pignat, éditeur, Sion.

Cette nouvelle édition se distingue de la précédente par différentes améliorations que voici sommairement résumées :

1. *Modification du solfège.* L'on y remarque : a) des exercices non seulement pour la gamme naturelle, mais aussi sur d'autres gammes, en vue de familiariser les élèves avec les signes d'altération ; b) les exercices rendus plus mélodieux et par là plus intéressants pour les élèves.

2. Transposition de plusieurs morceaux sur des tons plus en rapport avec l'étendue de la voix des enfants ;

3. Meilleure classification des morceaux particulièrement propres à être chantés à une, deux, trois ou quatre voix.

4. Remplacement de certains morceaux plus ou moins insignifiants par un choix de chants populaires et patriotiques.

5. *Notions de plain-chant.* A cet égard il a été fait droit à un légitime désir exprimé de différents côtés par l'adjonction, à la fin du volume, d'un appendice contenant des notions de plain-chant en vue de fournir au personnel enseignant le moyen de prêter un concours plus efficace pour rehausser les cérémonies religieuses.

Les principes élémentaires de musique ainsi que le *solfège* comprennent 28 pages et les *notions de plain-chant* 24.

Le recueil lui-même compte 136 morceaux dont une quarantaine *nouveaux* ou *inédits* figurent pour la première fois dans cette édition. Parmi ces derniers, mentionnons en un (N° 134) qui intéresse notre contrée. Les paroles en sont de notre distingué poète, M. Virgile Rossel, et en voici le texte :

Au Jura

I

A mon cher Jura, ma verte patrie,
Aux riants vallons, aux sombres forêts,
J'entends s'éveiller la saison fleurie,
Les jours sont si beaux, les matins si frais,
Ton printemps m'enchanté

Et je chante.

II

A mon vieux Jura, mon humble patrie,
Je sais des pays plus beaux et plus grands.
Mais toi, c'est toujours la maison chérie,
Tu n'as qu'à sourire et tu me reprends.

Toi, c'est mon cœur même,

Et je t'aime.

Ajoutons que ce chœur qui est à 4 voix, a pour auteur un jeune compositeur valaisan, M. A. Parchet, élève de l'Académie de musique à Berlin.

Etat civil

PORRENTREY

Mois de Janvier 1901.

Naissances.

Du 1. Laubscher Gabrielle-Marie-Suzanne, fille de Paul, typographe, de Tiuffelen, et de Marie née Pierre. — Du 2. Moritz Joseph-François-Xavier, fils de Gustave, gérant, de Porrentreuy, et de Régina née Terraz. — Du 2. Jobin Georges-Ernest, fils de Georges-Gustave, doreur, des Bois, et de Constance-Blanche née Fernekes. — Du 6. Mutti, fille mort-née, de Justin, journalier de Bolligen, et de Mathilde née Walzer. — Du 9. Stoquet Maria-Mélina, fille de Marc, monteur de boîtes de Miécourt, et de Marie Gi-gandet née Bitschy. — Du 9. Keller Constant-Joseph, fils de Constant, menuisier de Pleigne, et de Joséphine née Vauthier. — Du 11. Schmoll René-Adrien, fils de Léopold, marchand de chevaux de Ferney (France), et de Rosa née Lb.

Du 13. Chapatte Jeanne-Elisa, fille de Charles-Léon, graveur des Bois, et de Elisa née Baour. — Du 14. Jobé Charles-Joseph, fils de Charles, horloger de Courtedoux, et de Anna née Plet. — Du 16. Mettler Georgette-Berthe, fille de Arnold, fabricant de ressorts de Montmelon, et de Antoinette née Bandefier. — Du 16. Delozé Bertha-Marie, fille de Charles-Auguste, cordonnier de Nancy, et de Marie-Julie née Gi-gandet. — Du 16. Ballinari Victor-Antoine, fils de Frédéric, maçon de Bellinzone, et Berret-Marréchand Henriette-Zénobie. — Du 17. Vernier Thérèse Germaine, fille de Joseph, colporteur de Bonfol, et de Julie née Roueche. — Du 17. Demarchi Marie-Jeanne, fille de Joseph, menuisier de Mollia (Italie), et de Marie-Antoinette née Bello. — Du 18. Menoud-dit-Gendre, Jeanne-Yvonne, fille de Charles, représentant de commerce de

Néuchâtel, et de Laure-Adèle, née Péquignot. — Du 20. Weber Maria-Augusta, fille de Gottfried, peintre en bâtiments de Niederried, et de Méline-Louise née Favez. — Du 22. Chételat Lucien-Louis-Joseph, fils de Louis, monteur de boîtes de Montsevelier, et de Emma née Voisard. — Du 26. Champion Suzanne-Berthe, fils de Albert, monteur de boîtes de Courrendlin, et de Rosa née Helfer. — Du 28. Petignat Robert-Frantz-Werner-André, fils de Eugène, mécanicien de Miécourt et de Emilie Wilhelmine née Scherrer. — Du 28. Hublard Hélène-Françoise-Marie, fille de Joseph, industriel d'Ocourt, et de Joséphine née Pape. — Du 29. Traxer Alfred-Charles-François, fils de Charles-Auguste, tailleur d'habits de Vieux-Charmont, et de Marie-Louise née Tièche. — Du 31. Biétry Henriette-Louise-Lina, fille de Henri, émailleur de Bonfol, et de Lina-Joséphine née Guenin.

Mariages.

Du 10. Baumann Frédéric-Rodolphe, électricien, de Hirzel (Zurich) et Frainier Aline-Julie, horlogère de Fregicourt. — Du 15. Bousson Emile-Stéphan-Charles, fabricant d'horlogerie de St-Ursanne, et Weisser Marie-Emilie-Constance de Plenjouse. — Du 30. Frossard Charles-Marie-Jean-Baptiste, domestique de Vendlin-court, et Monnat Maria-Eugénie, servante de Mörnach.

Décès.

Du 2. Daucourt Alfred-Alphonse, jardinier de Bressaucourt, né en 1863. — Du 2. Landry Charles, cultivateur de Courgenay, né en 1850. — Du 3. Schultess Louise-Alice, fille de Henri-Albert et de Cécile née Beuret, de Bubikon, née en 1892. — Du 3. Villard Joseph-René, domestique de Cornol, né en 1880. — Du 4. Juillard Joseph, journalier de Damvant, né en 1872. — Du 4. Pascher Marguerite née Meyer, horlogère de Bionville (France), née en 1864. — Du 5. Spechbach Auguste, menuisier de Miécourt, né en 1844. — Du 9. Chapuis Louis-Victor, fils d'Ali et de Lucie née Gschwind de Bonfol, né en 1900. — Du 12. Weibel Samuel, mécanicien de Rapperswyl, né en 1833. — Du 13. Chapuis Marie Valérie, fille de Valérie de Bonfol, née en 1900. — Du 13. Guenat Elise de Beurnevé-sain, née en 1826. — Du 16. Montavon Emile, journalier de Bonfol, né en 1865. — Du 18. Prétat Pierre, horloger de Montmelon, né en 1835. — Du 28. Mamie Georges, journalier de Alle, né en 1847. — Du 29. Muller Emile, horloger de Bonfol, né en 1870. — Du 31. Batzler Adolphe, terrassier de Bourguignon, né en 1862.

Publications officielles.

Exercices de tir de l'infanterie. — Lire ce qui concerne ces exercices dans le N° 17 du mardi 26 février 1901 de la *Feuille officielle*.

Convocations d'assemblées.

Courtedoux. — Le 3 mars à 12 1/2 h. pour passer les comptes de l'assistance et des écoles, s'occuper d'un chemin et de l'agrandissement du cimetière, et de la révision du règlement sur la jouissance forestière etc...

Cornol. — Le 3 à 1 h. pour nommer les taupiers, se prononcer sur des demandes de terrain, décider l'empierrement d'un chemin.

Movelier. — Le 3 à midi pour arrêter la liste des ayants-droit aux bons communaux, décider si on louera des parcelles et si on rétablira la 9^e année scolaire etc...

St-Imier. — Assemblée bourgeoise le 10 à 1 h. 1/2 pour rendre les comptes, fixer le budget, s'occuper d'une prise d'actions, renouveler les autorités etc...

— Assemblée de la paroisse catholi-

que-romaine le 10 mars à 11 h. pour approuver les comptes, fixer le budget, nommer un conseiller.

La Schenle. — Le mercredi 16 mars à 10 h. pour passer les comptes, nommer le maire et s'occuper de démission.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 163 du *Pays du Dimanche* :

638. DEVISE.

Astronome :

Être plutôt que paraître.
Tycho-Brahé.

Cette devise est gravée sur son tombeau, dans l'église de Teyn, à Prague.

639. COQUILLES AMUSANTES.

- N° 1. — Vendu. Poids. Cuire.
N° 2. — La. Noix. Casse. Coque.
N° 3. — Pommes. Terre. Récoltent.
N° 4. — La. Garde. Rend.
N° 5. — Rendre. Dû.
N° 6. — Barque. Pontée. Foc.

640. MOTS EN LOSANGE.

S
V A E
S A N T E
E T E
E

641. ANAGRAMME.

Lardon. Roland.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Le pilier du cercle Industriel à Neuveville ; Eureka à Glovelier ; Idschen à Karlsruhe et Mathilde à Porrentruy ; Noldi et Riki à Porrentruy ; Le rédacteur de l'*Exile* à Kiew.

646. CHARADE.

Perrette m'a cassée dans son étourderie.
En voyage où me cherche après un bon repas.
Mon peuple, par l'opium à la tête engourdie.
L'hirondelle, sans moi, ne reviendrait pas.
Bossu, lait, mal bâti, les jambes en compas,
Je sais pour les enfants jouer la comédie.

647. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

X X X X X X X X 1. Père de Deucalion.
X X X X X X X X 2. Poète grec.
X X X X X X X X 3. Nom grec.
X X X X X X X X 4. Faire sortir le grain.

648. SURPRISE.

Comment, d'un trait de séparation, peut-on donner à la lettre B. la valeur de Mille ?

649. LOGOGRIPHE.

On me déterre sur six pieds,
Et je m'enterre sur cinq pieds ;
Si l'on m'encave sur trois pieds,
On me parcourt sur quatre pieds,
Et sur trois pieds.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 12 courant.

Cote de l'argent

du 28 février 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 107. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 109. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.